

Formation

# Facilitateur.trice en co-développement





**PRO001**

## Formation "Facilitateur.trice en co-développement"

**Collectif**  
**Présentiel ■ Distanciel**

### I DATES I

- 14, 21 et 28 mai 2021 : module 1 – présentiel
- 03 juin 2021 : module 2 – distanciel
- 25 juin 2021 : module 3 - présentiel

### I LIEU I

Cité entrepreneuriale  
18 boulevard Guillet Maillet  
17100 Saintes

### I PUBLIC CONCERNÉ I

Professionnels de l'accompagnement, consultant, coach, formateur interne et externe, aux professionnels des Ressources Humaines et managers en poste...

Groupe restreint à 5 participants

### I PRÉ-REQUIS I

Modules 1 et 3 : aucun.  
Module 2 : être formé.e à la facilitation de groupes de co-développement

### I OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES I

- Développer une posture de coach facilitateur de groupes
- Renforcer ses compétences en matière de pilotage de groupes de résolutions de problèmes et d'analyses de pratiques
- Améliorer sa pratique professionnelle
- Accompagner un groupe en digital sur une animation d'intelligence collective E-Codev

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Décrire les étapes d'un atelier de co-développement professionnel,
- Identifier le rôle, le processus et le vécu potentiel d'un "client" qui s'expose et partage sa problématique,
- Identifier le rôle, le processus et le vécu potentiel d'un "consultant" qui contribue à la résolution de la problématique du « client ».
- Faciliter un groupe de codéveloppement
- Savoir gérer des situations complexes en présentiel et en distanciel

### I PÉDAGOGIE I

Pédagogie de la découverte à partir de séquences de co-développement animées autour de situations concrètes proposées par les participants.

Mise en pratique, feedback individuel, mise en lumière théorique, plan d'application.

### I VALIDATION DES ACQUIS I

Une validation des acquis formalisée par un certificat se fera dans les conditions suivantes:

1. QCM – corpus théorique et pratique - à l'issue du module 2 (85 % de bonnes réponses minimum)
2. Apprentissages continus démontrés lors de la pratique en présentiel



## Formation "Facilitateur.trice en co-développement"

### I LE PROGRAMME I

**Ce cycle comprend 4 journées établies comme suit soit 28 heures :**  
**3 jours en présentiel, ½ journée en distanciel et ½ journée de supervision.**  
**Chaque module est limité à 5 participants afin de favoriser la qualité de l'expérimentation et des échanges.**

#### **Module 1 : corpus théorique et entraînements** **→ 3 jours distincts en présentiel**

##### **Le codéveloppement professionnel**

- Processus d'intelligence collective : origine et objectifs
- Règles de fonctionnement du groupe
- Appréhension et compréhension des 3 rôles : client, consultant, animateur
- Valeurs clés
- Compétences fondamentales
- Présentation des 6 étapes de la méthode

##### **Entraînement à la méthode**

- Entraînement à l'animation, après un rappel des apports dynamiques des 6 étapes
- Expérimentation des différents rôles
- Entraînement à l'observation
- Les participants s'entraîneront à l'animation en double commande
- Auto-diagnostic

Les exercices d'entraînement se feront sur la base de sujets issus du vécu de chaque participant.

#### **Module 2 : Le co-développement à distance** **(1/2 journée à distance animée par VitiCoaching sur l'outil Square Meeting )**

- Prendre conscience des grandes différences entre présentiel et distanciel
- Entraînement à l'animation « en ligne »
- Découverte des fonctionnalités de l'application (composantes techniques de la solution et traduction des différents rôles dans l'application)
- La posture de l'animateur à distance
- Comment mettre en place une démarche durable E-Codev

Les + : autant de séances de pratique à distance que de participants dans le groupe

#### **Module 3 : supervision ½ journée à distance ou présentiel** (selon l'origine géographique des participants)

- Retour d'expérience et potentiellement mise en pratique dans le cadre de cas à traiter (préparation du sujet en amont de séance)
- Pratique et analyse de la pratique en position méta
- Auto-diagnostic et validation des acquis du parcours (passation du QCM)

### I LES TARIFS I

#### ▪ **Cycle 4 jours :**

- Particulier, profession libérale, indépendant : 1 500 € HT
- Entreprise : 2 200 € HT

TVA 20 % en sus. Si vous êtes une entreprise ou une organisation non assujettie à la TVA, nous pouvons vous facturer en dispense de TVA, uniquement dans le cas d'une convention de formation prise en charge par votre OPCO. Notre Organisme de formation est certifié Qualiopi et à ce titre les formations proposées peuvent bénéficier de prise en charge tout ou partie par votre OPCO. Pour obtenir une convention de formation, merci de nous consulter.



## Facilitateur



### **Philippe Gaillard** **Gérant du cabinet Gaillard Conseil**

*Coach professionnel et superviseur de coachs*

Diplômé de l'IEP et de l'IAE de Grenoble, Philippe GAILLARD a été amené, lors de son parcours professionnel en entreprise de plus de 16 ans, à exercer dans différents secteurs d'activités des fonctions d'audit, de conseil, de chef de projet et de direction de département fonctionnel.

A partir de ces expériences du management et du développement des ressources, de sa connaissance des organisations et des enjeux de gouvernance, il développe depuis 2003 une démarche de professionnalisation des managers et dirigeants articulant les niveaux individuels (posture, rôle), relationnels, et organisationnels.

#### **Son cadre de référence**

La systémique, la psychodynamique, les protocoles orientés solutions, l'Elément Humain, les typologies de personnalité Jung et Marston.

- Certifié en coaching individuel et en Team Building (IFOD Olivier Devillard) ;
- Praticien Elément Humain ©, modèle de Will Schutz, LHEP
- Certifié 4COLORS (diagnostic de personnalité modèle de Jung et Marston)
- Certifié TEAMSCAN (outil de diagnostic de maturité collective)
- Certifié ICS Implicit Carrer Search, Steve Miller, Bruxelles
- Formé à la psychopathologie pour les accompagnants (Médiane LV, Marie-José LACROIX)
- Certifié facilitateur au co-développement (OASYS-IFOD)
- Certifié aux approches créatives et agiles « Innovations Games »
- Certifié à la supervision de coachs (UNDICI Michel Moral et Florence Lamy)

Philippe Gaillard est membre associé SFCOACH (Société Française de Coaching), EMCC (European Mentoring and Coaching Council), et PSF (Fédération Professionnelle des Superviseurs)



## Stagiaire

▪ Prénom

▪ Nom

▪ Email

▪ Société

▪ Téléphone

▪ Adresse

▪ Code postal - Ville

▪ Pays

## Dates des sessions

- 14, 21 et 28 mai 2021** (module 1) 9h-17h
- 03 juin 2021** (module 2) 14h-17h30
- 25 juin 2021** (module 3) 9h – 12h30

## Tarifs

▪ **Cycle 4 jours**

Tarif HT / personne

- Particulier, profession libérale, indépendant : **1 500 € HT**
- Entreprise : **2 200 € HT**

TVA 20 % en sus. Si vous êtes une entreprise ou une organisation non assujettie à la TVA, nous pouvons vous facturer en dispense de TVA, uniquement dans le cas d'une convention de formation prise en charge par votre OPCO.

Notre Organisme de formation est certifié Qualiopi et à ce titre les formations proposées peuvent bénéficier de prise en charge tout ou partie par votre OPCO. Pour obtenir une convention de formation, merci de nous consulter.

- Ma formation est prise en charge par un OPCO et souhaite une convention de formation.

Date : \_\_\_\_\_

Signature et/ou cachet

Bulletin d'inscription à retourner complété à :

**support@gaillard-conseil.com**

# l nos conditions générales de vente l





## I CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE GCF I

### Article 1 – Définitions - Objet - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (les "CGV"), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Gamma Conseil et Formation SARL immatriculée au RCS de Saintes 452 539 182, Organisme de Formation enregistré sous le numéro 54 17 01 55 817 ("GCF") consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation (le "Client") qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de GCF (la "Formation"). Le Client et GCF dénommées prises individuellement la "Partie" et collectivement les "Parties". Le règlement intérieur accessible sur [www.gaillard-conseil.com](http://www.gaillard-conseil.com) complète les présentes CGV.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de GCF, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour. La version à jour figure sur le site Internet [www.gaillard-conseil.com](http://www.gaillard-conseil.com). Les modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Ces CGV concernent les formations présentielles et distancielles, incluant ou non, des modules numériques effectués par le Client à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de GCF, dans des locaux loués par GCF ou dans les locaux du Client ou loués par le Client. Les formations distancielles sont effectuées par défaut avec l'outil Zoom Communication.

Les formations concernées sous forme intra et inter, en modes d'apprentissage présentiel et distanciel sont les formations proposées au catalogue et sur le site Internet de GCF ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe

fermé de clients. Il est entendu que le terme "Formation" seul concerne chacun des types de Formations précités.

### Article 2 - Modalités - Responsabilités

#### 2.1 - Modalités d'inscription

La demande d'inscription à une formation est effectuée par le Client par téléphone, mail ou courrier. S'ensuivra une offre de formation selon cahier des charges communiqué par le Client qui devra être retournée, si acceptation par le Client, à GCF datée et signée.

Un fichier de demande de transmission d'informations sera adressé au Client ("Transmission d'informations").

La confirmation s'effectuera par l'envoi par email au Client d'une convention de formation pour signature.

#### 2.2 - Modalités de formation

GCF est libre d'utiliser les méthodes, moyens et outils pédagogiques de son choix relevant de sa seule compétence.

Les modalités de formation sont établies et confirmées dans la Convention de Formation, acceptée par le Client.

Les participants et stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur de GCF.

GCF ne saurait être tenu pour responsable en cas d'oubli, erreur et manquement d'un élément du fichier "Transmission d'informations".

À l'issue de chaque formation relevant du champ de la formation professionnelle continue, une attestation ainsi qu'une convention de formation professionnelle est adressée au responsable de la commande, accompagnée d'une facture partielle ou totale, selon les conditions particulières acceptées par le client.

#### 2.3 - Responsabilités

Le Client est seul responsable du choix de GCF.

La responsabilité de GCF ne pourra être engagée que sur faute ou négligence avérée et sera limitée aux préjudices directs dans la limite du montant total de la Formation. Les préjudices indirects ne sauraient être retenus.

### Article 3 - Tarifs - Paiement - Recouvrement - Refus de commande - Frais

#### 3.1 - Tarifs

Nos tarifs sont indiqués hors taxes à majorer le cas échéant des taxes au taux en vigueur.

#### 3.2 - Conditions de règlement

Tout stage et tout cycle commencé est dû dans sa totalité.

Nos factures sont éditées selon les modalités convenues entre les Parties. Elles sont payables comptant sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celle-ci, par chèque ou par virement.

#### 3.3 - Prise en charge par un OPCO

En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme extérieur, il appartient au Client, de communiquer à GCF les coordonnées complètes de celui-ci et de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement.

En cas de prise en charge partielle par cet OPCO, la différence de coût sera facturée directement au Client. Si l'OPCO ne prend pas en charge la commande de formation du Client avant son démarrage, le coût de cette prestation sera facturé dans sa totalité au Client.

#### 3.5 - Refus de commande

Dans le cas où le Client passerait une commande à GCF, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), GCF pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### 3.6 - Frais professionnels

Les frais professionnels engagés par GCF (salle, déplacements, hôtel, etc.) sont dus par le Client sur la base du coût réel sur justificatifs, sauf conditions particulières différentes conclues entre GCF et le client. Ces frais seront dus par le Client à GCF en cas d'annulation ou de report de son fait.



## I CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE GCF I

### Article 4 - Annulation - Modification - Report - Abandon

#### 4.1 - Annulation - Report

GCF se réserve le droit d'annuler ou de reporter la Formation et n'est tenue à aucune indemnité d'aucune sorte. Le report de la Formation s'effectuera dans les meilleurs délais. Le Client en sera informé 7 jours avant le début de la Formation. GCF se réserve le droit de remplacer le formateur sans que le Client ne puisse prétendre à aucune indemnité de la part de GCF.

GCF peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de force majeure tels que définis par le Code Civil et s'engage à organiser la Formation dans les meilleurs délais.

Toute annulation ou report de Formation du fait de l'une des Parties devra être notifié à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé réception au moins 15 jours avant le début de la Formation.

#### 4.2- Modalités

En cas d'annulation de la Formation par le Client : elle entrainera le paiement au profit du prestataire d'une indemnité définie comme suit :

Notification dans les 15 jours calendaires précédant le début de la formation : paiement d'une indemnité égale à la totalité du prix de la formation annulée sauf à la reporter à une date ultérieure dans les 6 (six) mois suivants maximum.

Notification entre le 16ème et 30ème jour calendaire précédant la formation : paiement d'une indemnité égale à 50 % du prix de la formation annulée sauf à la reporter à une date ultérieure dans les 6 (six) mois suivants maximum.

Notification avant le 30ème jour calendaire précédant la formation :

les parties pourront, d'un commun accord, décider soit du report à une date ultérieure et ce dans une période de 6 (six) mois maximum, soit du versement d'un dédommagement de 20 % du prix de la formation annulée.

En cas de report, les Parties conviennent d'une autre date qui fera l'objet d'un avenant à l'Offre de Formation initiale.

En cas d'annulation ou d'interruption, les honoraires et débours déjà facturés jusqu'à la date de réception de la lettre d'annulation ou d'interruption du client bénéficiaire restent acquis à GCF.

En cas d'abandon, la totalité des honoraires et débours facturés et engagés restent acquis à GCF sans qu'aucune indemnité de quelle sorte que ce soit ne soit demandée par le Client.

### Article 5 - Propriété intellectuelle

Les supports papier, numérique, documents remis ou accessibles en ligne sur le site internet [www.gaillard-conseil.com](http://www.gaillard-conseil.com) sont la propriété exclusive de GCF. Ils ne peuvent être reproduits ou transmis, partiellement ou intégralement, sans l'accord de GCF sur demande écrite du Client.

L'ensemble des contenus produits par GCF est protégé par le droit d'auteur.

Le Client s'engage à ne pas communiquer ces documents directement ou indirectement sous forme matérialisée ou dématérialisée.

#### 3.4 - Recouvrement

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, GCF se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

En cas de retard de paiement à l'échéance, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce) sans mise en demeure préalable.

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, 1 al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient, au responsable de la commande de formation, de communiquer à

cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, GCF serait fondée à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard. **Article 8 - Données personnelles**

GCF respecte la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre toute mesure nécessaire aux fins de protection des données personnelles (les "Données"). A respecter ces Données dans le cadre des dispositions applicables et en vigueur. Les Données font l'objet d'un traitement informatique par GCF agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité est prévue dans Article 9 - Politique de Confidentialité.

Les Données sont utilisées et conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement de la Formation.

Ces Données peuvent être utilisées pour la gestion de relation commerciale de GCF. Ces Données seront communiquées aux prestataires et sous-traitants de GCF pour les besoins de la Formation.

Toute personne physique dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité. GCF intervenant en sous-traitance du Client s'engage à traiter les Données conformément aux instructions du Client et pour la seule finalité de la Formation.





## I CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE GCF I

### Article 9 - Politique de confidentialité

#### 9.1 - Champ d'application

La présente politique de confidentialité s'applique à la collecte et à l'utilisation des données à caractère personnel des clients de GCF.

#### 9.2 - Les informations que nous collectons

Nous collectons les données à caractère personnel que vous nous fournissez lorsque vous :

- nous contactez via notre formulaire de contact
- participez/vous inscrivez à nos activités de marketing (p. ex. bulletins d'information.)

Par ailleurs, nous collectons automatiquement certaines informations relatives à votre utilisation de ce site Web (p. ex. IP, nombre de visites, temps passé sur le site, etc.) que nous agrégeons pour mesurer et améliorer le fonctionnement du site Web.

#### 9.3 - À quelles fins utilisons-nous vos données ?

Nous collectons et traitons vos données à caractère personnel afin de :

- gérer le site Web [www.gaillard-conseil.com](http://www.gaillard-conseil.com) d'autres sites ainsi que des objets ou des éléments contrôlés par des tierces parties.
- répondre à vos demandes
- vous envoyer des documents marketing, newsletters

Nous ne vendons pas et ne partageons pas vos données à caractère personnel à des annonceurs extérieurs.

#### 9.4 - Durée de conservation de vos données

Nous ne conservons vos données à caractère personnel que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de ces finalités.

#### 9.5 - Vos droits

Vous pouvez exercer à tout moment les droits dont vous disposez dans le cadre des lois sur la protection des données, y compris (le cas échéant), le droit d'accès, de rectification, à la limitation, à l'effacement, d'opposition (notamment en refusant, à tout moment et sans aucun frais, le traitement de vos données à caractère personnel à des fins de prospection), le droit à la portabilité ainsi que le droit de retirer votre consentement. Vous êtes également en droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de surveillance compétente.

#### 9.6 - Liens vers des sites de tierces parties

Le site Web peut contenir des liens vers

Nous n'avons pas accès à ni ne pouvons contrôler ces éléments et nous déclinons toute responsabilité à l'égard de ces sites Web de tierces parties.

#### 9.7 - Nous contacter

Pour toute demande ou question concernant notre utilisation de vos données à caractère personnel ou pour faire valoir vos droits, vous pouvez nous contacter à [confidentialite@gaillard-conseil.com](mailto:confidentialite@gaillard-conseil.com).

### Article 10 - Gestion de litige

Tout différend pouvant survenir entre le Client et GCF qui n'aurait pu être réglé à l'amiable relèvera de la compétence des Tribunaux du siège social de GCF.



# Gaillardconseil

est une marque de



18 boulevard Guillet Maillet - 17100 Saintes

06 09 45 98 84 - 09 82 25 74 95

[www.gaillard-conseil.com](http://www.gaillard-conseil.com)

[contact@gaillard-conseil.com](mailto:contact@gaillard-conseil.com)

Capital social de 5 350 euros - RCS Saintes 452539182 - Code APE 7022Z  
Numéro TVA intracommunautaire FR 29 452 539 182  
Prestataire de formation enregistré auprès de la Préfecture de la Région  
Poitou-Charentes sous le numéro 54 17 01 55 817